

### Du coton américain de haute qualité pour le textile mauricien



- L'industrie textile utilisera du coton de haute qualité produit en Caroline du Nord.

Le U.S.-Africa Trade Desk (USATD) a annoncé cette semaine l'exportation de 300 tonnes de coton de haute qualité de Caroline du Nord vers Maurice. Cet accord représente une avancée notable dans le renforcement des relations économiques entre les États-Unis et l'Afrique, conformément à la nouvelle initiative américaine visant à accroître les exportations agricoles et à favoriser des partenariats commerciaux mutuellement avantageux. *«Nous sommes heureux d'annoncer que Maurice importera du coton de qualité supérieure des États Unis afin de soutenir son secteur textile essentiel. L'expansion du commerce favorise la prospérité des deux nations»*, a déclaré l'ambassadeur américain Henry V. Jardine.

Le conseiller commercial principal à l'USATD, William Fanjoy, a déclaré, pour sa part, que cette expédition de coton illustre le potentiel qui peut naître lorsque les agriculteurs américains, les fabricants africains et les facilitateurs commerciaux collaborent en vue d'une prospérité commune. *«L'administration Trump a donné la priorité à l'agriculture dans sa stratégie commerciale extérieure. Avec le soutien du Service commercial des États-Unis et du ministère américain de l'Agriculture, cet accord s'inscrit dans cette vision et ouvre la voie à une augmentation significative des échanges commerciaux mutuellement avantageux.»*

L'industrie textile mauricienne utilisera de ce fait du coton de haute qualité. En s'approvisionnant directement auprès de producteurs américains, Maurice améliore l'intégrité et la traçabilité de ses chaînes d'approvisionnement, tandis que l'industrie cotonnière américaine bénéficie de nouvelles opportunités commerciales à long terme. Cet accord d'exportation s'inscrit dans le cadre d'une initiative stratégique plus large visant à ajuster la dynamique commerciale en mettant l'accent sur la transparence, le renforcement des capacités et le co-investissement.

**41<sup>e</sup> rang des partenaires commerciaux des USA**

Il est important de souligner que les États-Unis ont finalisé leur tarif réciproque sur les exportations en provenance de Maurice. À compter du 7 août 2025, le taux tarifaire est fixé à 15 %, ce qui représente une baisse substantielle par rapport au taux initialement proposé de 40 % annoncé en avril 2025. Ce changement s'inscrit dans le cadre de la politique du président Trump en matière de «*droits de douane réciproques*», qui touche de nombreux pays à travers le monde. Le nouveau taux tarifaire place Maurice dans une position plus avantageuse par rapport à de nombreux autres exportateurs internationaux. Maurice se classe ainsi au 41<sup>e</sup> rang des partenaires commerciaux mondiaux des États Unis, représentant seulement 0,0070 % du total des importations américaines, qui s'élevaient à 3 360 milliards de dollars en 2024. Bien que cela puisse sembler modeste, cela place l'île Maurice dans une position stratégique dans le contexte africain et parmi les petites économies mondiales.

### **AGOA : fin des avantages le 30 septembre**

*L'African Growth and Opportunity Act (AGOA)* expire le 30 septembre 2025. Cela signifie que l'accès préférentiel de Maurice au marché américain prendra fin à cette date, à moins que la législation ne soit renouvelée ou remplacée. L'AGOA offre un accès en franchise de droits au marché américain pour un large éventail de produits provenant de pays d'Afrique subsaharienne éligibles, dont Maurice. Cela a constitué un avantage considérable pour les exportations mauriciennes, en particulier dans le secteur du textile et de l'habillement. La possible expiration de l'AGOA a suscité des inquiétudes quant à son impact sur les exportations mauriciennes et l'économie locale, certains experts prévoyant une baisse significative des exportations vers les États-Unis.